

**DÉLIBÉRATION N° CB 21-12 DU 20 MAI 2021**

**relative à l'avis sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin  
Seine-Normandie pour la période 2022-2027**

Le comité de bassin Seine-Normandie,

Vu les articles L.566-11, L566-12-II et R.566-12 du code de l'environnement relatifs à la consultation des parties prenantes sur le projet de PGRI ;

Vu la saisine du préfet coordonnateur de bassin du 23 février 2021 ;

Vu le dossier de la réunion du comité de bassin du 20 mai 2021 ;

Considérant les débats ayant eu lieu en commission permanente des programmes et de la prospective du 19 mars 2021.

**DÉLIBÈRE**

**Article unique**

Le comité de bassin donne un avis favorable sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation pour la période 2022-2027 tout en formulant les observations suivantes :

Il souligne la cohérence du plan de gestion des risques inondations (PGRI) avec les objectifs du SDAGE et ses orientations et l'importance de la gestion par bassin versant.

Le comité de bassin souhaite que le PGRI dans un contexte de changement climatique affiche plus fermement **la volonté de reconquête en concertation avec les acteurs du territoire** :

- des zones d'expansion de crues qui répondent à la fois aux objectifs de limiter les inondations et de préserver la dynamique des cours d'eau ;
- des zones à désimperméabiliser pour contribuer à la maîtrise du ruissellement et permettre l'infiltration de l'eau pluviale ;
- et se dote d'indicateurs de suivis et de résultat.

Le comité de bassin souligne la pertinence d'identifier l'aménagement du territoire et sa gestion comme levier essentiel pour diminuer le risque d'inondation notamment à une échelle hydrologique pertinente et dans un esprit de solidarité amont-aval.

Le comité de bassin insiste sur l'importance de l'encadrement de l'urbanisation en zone inondable et demande que les critères de construction soient respectés pour réduire la vulnérabilité des territoires.

Le comité de bassin souligne l'intérêt de privilégier les solutions fondées sur la nature afin de lutter contre les inondations.

Le comité de bassin souligne l'importance du traitement de la question du ruissellement de l'érosion et du drainage en amont des bassins versants tant en zone agricole qu'en zone urbaine dans la lutte contre les inondations. Il souhaite une évaluation globale de l'impact du ruissellement de l'érosion et du drainage sur les territoires.

Le comité de bassin insiste sur l'importance de mener les réflexions et actions du PGRI en **concertation** avec la profession agricole et les acteurs du territoire.

**La Secrétaire  
du comité de bassin par intérim**



**Sandrine ROCARD**

**Le Président  
du comité de bassin**



**François SAUVADET**